

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAE 61 Cotisation (14 880 euros) à l'association Pacte PME.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de verser la cotisation à l'association Pacte PME ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser la cotisation de la Ville de Paris à l'association Pacte PME.

Article 2 : Le montant de cette cotisation de la Ville de Paris s'élève à 14 880 euros au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, rubrique 90-4, nature 6281 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO